Table des matières

[Rappel des pièces complémentaires à fournir pour le dépôt du dossier 2](#_Toc66195576)

[1. Description détaillée de l’opération 2](#_Toc66195577)

[1.1 Cadre de l’opération et activités de l’entreprise 2](#_Toc66195578)

[1.2 Description de la problématique et des enjeux du projet (environnementaux, énergétiques, économiques, sociétaux…) 2](#_Toc66195579)

[1.3 Indicateurs 2](#_Toc66195580)

[1.4 Description des actions et études de faisabilité réalisées pour le montage du projet (si nécessaire) 2](#_Toc66195581)

[1.5 Démarches juridiques (si nécessaire) 2](#_Toc66195582)

[1.6 Description des actions envisagées dans le projet et des résultats escomptés 2](#_Toc66195583)

[1.7 Partenariat / Sous-traitance (facultatif) 3](#_Toc66195584)

[2. Description du scénario contrefactuel pour les projets d’investissement 3](#_Toc66195585)

[3. Suivi et planning du projet 4](#_Toc66195586)

[4. Engagements spécifiques 4](#_Toc66195587)

[5. Rapports / documents à fournir lors de l’exécution du contrat de financement 4](#_Toc66195588)

Volet technique

ORPLAST 3

## Rappel des pièces complémentaires à fournir pour le dépôt du dossier

*Comme indiqué dans le descriptif de l’appel,* ***en complément du présent volet technique (.doc),*** *d’autres pièces téléchargeables à l’adresse suivante sont à fournir pour le dépôt du dossier :* [*https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20200922/orplast2020-168*](https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20200922/orplast2020-168)

*-* ***volet financier et projet ORPLAST (.xls)*** *pour toutes les entreprises ;*

*-* ***fiche incitativité de l’aide*** *(pour les grandes entreprises)*

# Description détaillée de l’opération

## Cadre de l’opération et activités de l’entreprise

- Présentation du maître d’Ouvrage, et si nécessaire du schéma d’organisation des acteurs (identification des rôles et relations des intervenants)

- Décrire l’activité actuelle de l’entreprise (produits, résines, tonnages, actions de réduction de déchets et d’incorporation de MPR déjà réalisées, CA,…) et les perspectives à court et moyen termes (sans aide / avec aide)

## Description de la problématique et des enjeux du projet (environnementaux, énergétiques, économiques, sociétaux…)

## Indicateurs

Ces indicateurs sont demandés dans le Volet financier et Projet ORPLAST que vous devez compléter (onglet A- Projet). Les chutes produites et recyclées en interne ne sont pas des MPR. Les tonnages de chutes recyclées en interne sont à déclarer à part des tonnages de MPR plastique incorporés par le porteur de projet.

* Tonnage annuel prévisionnel supplémentaire de MPR incorporé (pour les projets d’incorporation de MPR uniquement, ce qui exclut de fait les chutes recyclées en interne)
* Tonnage annuel de plastique concerné par le recyclage interne des chutes dans le cadre du projet (le cas échéant préciser le total et le détail par résine)
* Chiffre d’affaires créé grâce au projet
* Emplois directs créés grâce au projet
* Emplois directs maintenus grâce au projet

## Description des actions et études de faisabilité réalisées pour le montage du projet (si nécessaire)

Etat des lieux des actions ou études déjà menées par le demandeur en lien avec l’utilisation de MPR ou la réduction et le recyclage des chutes de production.

## Démarches juridiques (si nécessaire)

Etat d’avancement des démarches administratives pour les dossiers nécessitant des autorisations administratives

## Description des actions envisagées dans le projet et des résultats escomptés

A ventiler par axe thématique : Axe 1 - Etudes de faisabilité à l’intégration de MPR et diagnostics / Axe 2 - Investissements (matériels et immatériels)

* Pour les projets d’incorporation de MPR :

- Préciser comment les actions envisagées pourront permettre une mobilisation supplémentaire de Matière Première de Recyclage et comment elles impactent la chaine d’approvisionnement

- Pour l’axe 2, justifier en quoi chaque dépense d’équipement prévue dans le projet permet de répondre à l’objectif d’augmentation d’incorporation de MPR

- Préciser quelles résines seront concernées (quels grades, formulations spécifiques…) et en quelles quantités (actuellement et à court terme avec et sans aide)

- Préciser les perspectives de marché des produits incorporant de la MPR (secteur(s) visé(s) et montée en puissance)

- Décrire l’apport du projet par rapport à son caractère innovant éventuel, son articulation avec les autres actions/études déjà réalisées ou en cours sur le territoire. (facultatif)

- Préciser les documents (bilans, synthèse..) qui seront réalisés dans le cadre du projet.

* Pour les projets d’incorporation des chutes de production (recyclage interne) :

- Préciser les conséquences des actions envisagées sur la chaine de procédé, l’organisation du site notamment

- Pour l’axe 2, justifier en quoi chaque dépense d’équipement prévue dans le projet permet de répondre à l’objectif d’augmentation d’incorporation des chutes internes

- Préciser quelles résines seront concernées (quels grades, formulations spécifiques…) et en quelles quantités (actuellement et à court terme avec et sans aide)

- Décrire l’apport du projet par rapport à son caractère innovant éventuel, son articulation avec les autres actions/études déjà réalisées ou en cours sur le territoire. (facultatif)

- Préciser les documents (bilans, synthèse..) qui seront réalisés dans le cadre du projet.

## Partenariat / Sous-traitance (facultatif)

- Si un partenariat ou une prestation externe est prévu, par exemple pour mener à bien une étude de faisabilité ou réaliser des tests d’incorporation de MPR, décrire les partenaires / sous-traitants envisagés.

- Décrire le rôle prévisionnel et le calendrier d’intervention de chaque partenaire / sous-traitant dans les différentes étapes du projet.

# Description du scénario contrefactuel pour les projets d’investissement

Décrire quelle serait la situation en l’absence d’aide (scénario contrefactuel) et chiffrer ce scénario.

*Dans le contexte où les solutions environnementalement et énergétiquement performantes ont un coût supplémentaire qui nécessite un soutien public pour accélérer leur diffusion, le scénario contrefactuel représente la solution sans ambition environnementale ou énergétique dans laquelle investirait le demandeur, sans aide publique.*

*La détermination du scénario contrefactuel est ainsi une étape fondamentale lors de la constitution d’un dossier de demande d’aide puisqu’elle doit :*

* *Permettre de démontrer que l’aide sollicitée est indispensable à l’entreprise pour mettre en œuvre une alternative environnementalement et énergétiquement performante en termes d‘équipement, de technologie ou de service*
* *Servir de référence pour l’identification du montant de l’investissement contrefactuel.*

*En effet, selon les règles communautaires, seuls les coûts supplémentaires nécessaires pour aller au-delà des normes applicables de l’Union Européenne ou pour augmenter le niveau de protection de l’environnement en l’absence de normes sont admissibles. L’assiette des coûts admissibles sera donc calculée comme le surcoût de la solution visée de l’opération future (plus respectueuse de l’environnement) par rapport au scénario contrefactuel. Il sera également demandé des éléments spécifiques en cas d’augmentation de la capacité de production.*

. .

# Suivi et planning du projet

Insérer le programme de travail prévisionnel avec l'organisation globale du projet (étapes du projet, planning, jalons éventuels, etc…).

1. Engagements spécifiques

Le bénéficiaire s’engage à saisir en ligne, sur demande de la Direction Régionale, une fiche action-résultat sur le site internet OPTIGEDE® (www.optigede.ademe.fr).

Le bénéficiaire s’engage à répondre aux enquêtes de l’ADEME et de ses partenaires.

Le bénéficiaire s’engage à réaliser un diagnostic éco-conception sur sollicitation de l’ADEME avec l’accompagnement d’un bureau d’étude dont les coûts sont pris en charge par l’ADEME (à partir du 2ème semestre 2021).

Conformément à l’article 2 des Règles générales d’attribution des aides de l’ADEME, le Bénéficiaire s’engage à associer l’ADEME lors de la mise au point d’actions de communication et d’information du public (inauguration de l’installation, …) et à mentionner dans tous les supports de communication l’ADEME comme partenaire en apposant sur chaque support de communication produit le logo de l'ADEME et celui de France Relance ou la mention : « opération réalisée avec le soutien financier de l'ADEME dans le cadre du Plan de relance ». Il fournira à l'ADEME les versions finalisées des supports avant leur réalisation, afin d'obtenir l'accord de l'ADEME au préalable.

Pour les investissements, le Bénéficiaire s’engage à poser un panneau sur le site de réalisation de l’opération, portant le logo de l’ADEME et celui de France Relance et mentionnant son soutien financier.

1. Rapports / documents à fournir lors de l’exécution du contrat de financement

Selon les indications du contrat, vous devrez nous transmettre un ou plusieurs des rapports ci-dessous :

**Rapport intermédiaire :**

Si demandé dans le contrat, ce rapport comportera l’état d’avancement du projet à mi-parcours.

**Rapport final :**

Ce rapport comportera à minima**:**

* Les éventuelles modifications de l’opération et les éventuelles difficultés rencontrées ;
* Un rapport technique précisant le déroulement de l’opération et les résultats quantitatifs et qualitatifs en bilan selon la trame fournie par l’ADEME au moment de la contractualisation

Il peut également contenir tous autres éléments que le bénéficiaire jugera utiles de joindre en annexe tels que photos du site et des équipements, supports de présentation des équipements, etc.